Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

DELUBAC IMPACT POSITIVE HEALTH– Action D - (ISIN : FR001400NKT1)

OPCVM soumis au droit français géré par DELUBAC ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : DELUBAC ASSET MANAGEMENT
Site internet : www.delubac-am.fr
Contact : Appelez le 01 44 95 37 87 pour de plus amples informations
Autorité compétente : l'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de DELUBAC ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. DELUBAC ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 00009 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 30/06/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : DELUBAC IMPACT POSITIVE HEALTH (ici, « l'OPCVM » ou « la SICAV » ou « l'OPC ») est un compartiment de la société d'investissement à capital variable de droit français DELUBAC IMPACT.
Durée : l'OPC a été créé le 04/11/2024 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.
Delubac Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.
Objectifs :
Le compartiment Delubac Impact Positive Health a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return sur la durée de placement recommandée, par une gestion flexible d'obligations de maturité à court et moyen terme, intégrant systématiquement une approche extra-financière dans la sélection des émetteurs et en ciblant ceux qui contribuent au bien-être ou à la santé.
Classification A.M.F. : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
L'équipe de gestion sélectionne, selon une approche discrétionnaire (bond picking), des émetteurs qui répondent à l'objectif d'investissement durable du fonds, c'est-à-dire qui contribuent au bien-être ou à la santé. Le fonds s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies, et plus particulièrement l'ODD n°3 « bonne santé et bien-être ». Les émetteurs sélectionnés se caractérisent par une offre de produits ou service, des projets de financements ou une politique interne favorisant la santé ou le bien-être.
Les externalités positives recherchées dans le fonds se répartissent en 3 catégories : 1. Des soins de qualité, 2. La santé pour tous,3. Le bien-être .
Les investissements considérés comme durables au sens de SFDR représenteront au moins 90% de l'actif net de l'OPC (hors liquidités).
A partir de l'univers des émetteurs de l'indice Bloomberg Euro Aggregate (ticker : LBEATREU) et de l'indice Bloomberg Euro High Yield (ticker : I02501EU) comprenant environ 7800 titres (1300 émetteurs), l'équipe de gestion sélectionne les investissements en suivant une approche en 4 étapes :
1) Application de la politique d'exclusion de DELUBAC ASSET MANAGEMENT
2) Filtre thématique: La matérialité s'entend au travers d'une offre de produits ou service, des projets de financements ou une politique interne favorisant la santé ou le bien-être. Deux types d'actifs sont déterminés pour identifier la matérialité :
-Des obligations sociales et durables (social bonds et sustainable bonds) dont les objets de financement doivent être en rapport l'une des catégories de l'ICMA suivantes : l'accès aux services essentiels (la santé, les soins de santé) ; les infrastructures de base abordables (l'eau potable, les égouts, l'assainissement des eaux) ; la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables ; ou la gestion durable de l'eau au travers des infrastructures durables pour l'eau propre et/ou potable. Les obligations sociales doivent respecter les Social Bond Principles de l'ICMA.
-Des obligations émises par des sociétés, Etats, collectivités, organisations ou agences pour lesquelles la matérialité d'au moins un des enjeux est vérifiée selon les indicateurs Sustainalytics suivants : accès aux services essentiels de base, impact social et environnemental des produits et services, capital humain ou santé et sécurité au travail
Seront ensuite exclus de l'univers thématique les titres pouvant nuire à l'objectif de durabilité du fonds, sur la base des critères issus des sources Sustainalytics (respect du principe DNSH) (cf prospectus
3) Filtre quantitatif ESG
Ce filtre est basé sur la méthodologie de notation Sustainalytics qui a pour but d'écarter les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue ESG. La notation entre les émetteurs corporate et souverains est comparable, mais la grille des critères est spécifique (cf prospectus).
4) Analyse interne de l' impact sur la santé ou le bien-être : une analyse interne est réalisée préalablement à l'investissement, afin d'évaluer qualitativement la contribution des émetteurs ou des obligations sociales à la réalisation de l'objectif d'investissement durable, en maximisant les opportunités à capter et en réduisant les risques en lien avec l'objectif d'investissement durable.
L'analyse quantitative sélectionne de manière proactive les valeurs en fonction des impacts attendus, déclinés en trois thématiques :
-Des soins de qualité, à travers la recherche médicale sur les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que les services et équipements de santé qui permettent d'améliorer les conditions de vie des personnes.
-La santé pour tous, par la réduction des facteurs de risque sur la santé, comme l'accès à l'eau potable, l'accès aux services de santé, l'alimentation saine et de qualité.
-Le bien-être, à travers les politiques sociales promouvant particulièrement les conditions de travail favorisant le bien-être des salariés ou les programmes favorisant l'équilibre de vie personnelle et professionnelle.
La résultante de ces étapes aboutit à une grille d'évaluation de l'impact des émetteurs appréciant le degré de maturité de l'impact par l'entreprise et le niveau d'impact généré. Seront investissables les émetteurs qui justifient au moins d'un degré de maturité de niveau 2 (niveau 0 : pas de recherche d'impact, niveau 1 : pratique informelle ou action isolée, niveau 2 politique formalisée et généralisée sans objectif, niveau 3 : objectif chiffré et plan d'actions) et d'un niveau d'impact au moins modéré (échelle : impact nul, impact léger ou non mesuré, impact modéré, impact significatif).
Le compartiment a une approche thématique sociale dont l'objectif est d'investir dans des émetteurs ayant un impact positif sur la santé ou le bien-être. La mesure réelle de l'impact social n'étant pour le moment pas standardisée, elle peut être difficile à interpréter car elle émane uniquement d'informations propres aux émetteurs. Le gérant fondant son analyse sur des informations relatives aux données ESG fournies par les émetteurs ainsi que sur les critères ESG provenant de fournisseurs d'informations tiers et sous le prisme unique de la méthodologie Sustainalytics, il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles.
La stratégie d'investissement du compartiment Delubac Impact Positive Health consiste à gérer un portefeuille de titres de taux et vise à maximiser le rendement actuariel moyen du portefeuille.
Le compartiment Delubac Impact Positive Health vise à avoir un taux de couverture supérieur à 90% d'émetteurs alignés avec l'objectif de durabilité du compartiment. Au moins 90% des émetteurs en portefeuille bénéficient d'une notation extra financière.
Le compartiment est investi en obligations et titres de créances négociables libellés en euro (et à titre accessoire libellés en devises étrangères) émis par un État membre de l'OCDE ou Supra-national (dette publique) et/ou en obligations non gouvernementales (dette privée) ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE. Toutefois et à hauteur de 25% maximum de son actif, le gérant se réserve la possibilité d'investir en obligations et/ou en de titres de créances négociables non notées (max 10% de l'actif net) ou de notation minimum BB- (ou « High Yield ») ou équivalente. En cas de dépassement de ce ratio, lié à une dégradation de la notation des titres, le compartiment cèdera les titres concernés en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marché.
Les obligations pourront être à taux fixe, à taux variable, indexées et seront libellées en euro (et à titre accessoire libellés en devises étrangères), de tous types de séniorité, y compris subordonnées. La répartition dette privée / dette publique

n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le choix, les ajustements des titres sélectionnés et leur duration sont pilotés selon les anticipations du gérant dans le respect des bornes suivantes :

- Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt : [0, + 10]
- Zone géographique des émetteurs des titres : Zone OCDE
- Répartition dette privée / dette publique En fonction des opportunités de marché
- Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi : Euro essentiellement, 10% maximum de devises étrangères
- Exposition au risque de change : 10% maximum de l'actif net
- Exposition au risque action : Pas d'exposition au risque actions.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, négociés sur des marchés réglementés et organisés, dans un but de couverture sur les risques de taux, dans la limite d'une fois l'actif.

Investisseurs de détail visés : La SICAV est ouverte à tous souscripteurs. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet www.delubac-am.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : DELUBAC ASSET MANAGEMENT - Service Clients – 10 Rue Roquépine - 75008 Paris.

Autres informations

Indicateur de référence **:** Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return.

Affectation des revenus : Distribution du résultat net, et capitalisation (totale ou partielle), distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion.

Le souscripteur de l'action D s'engage à verser au Fonds de Dotation FONDS POUR LA FONDATION POUR LES SOINS PALLIATIFS-HELEBOR sous la forme d'un don, 70% des sommes distribuées par l'action D du Compartiment. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats **:** les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par CACEIS BANK chaque jour à 12h00 (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas ouvré à la Bourse de Paris) et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour.

Fréquence de valorisation **:** chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (au sens du Code travail français), ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 ans.

Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus.
- **Garantie :** Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans*
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement moyen	9 290€ -7,10%	9 768€ -2,32%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement moyen	9 500€ -5,00%	9 813€ -1,87%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement moyen	10 010€ 0,10%	10 007€ 0,07%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement moyen	10 540€ 5,40%	10 161€ 0,61%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et février 2023, intermédiaire entre février 2016 et janvier 2019 et favorable entre juin 2022 et mai 2025.

Que se passe-t-il si DELUBAC ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans*
Coûts totaux	126€	377€
Incidence des coûts**	1,3%	1,3% chaque année

* Période de détention recommandée

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,37% avant déduction des coûts et de 0,07% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0€

Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 an
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	115€
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10€

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 an
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Néant	0€

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 3 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les actions de cet OPC sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société DELUBAC ASSET MANAGEMENT, par courriel (Conformite@delubac-am.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (DELUBAC ASSET MANAGEMENT – à l'attention de la direction risques et conformité – DELUBAC ASSET MANAGEMENT - Service Clients - 10 Rue Roquépine - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.delubac-am.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux autres actions disponibles et aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : http://www.delubac-am.fr .Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : http://www.delubac-am.fr. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de DELUBAC ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de DELUBAC ASSET MANAGEMENT (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. **Classification SFDR : Article 9**. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. **Modalités de partage :** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au Fonds de dotation HELEBOR (ex FONDS POUR LA FONDATION POUR LES SOINS PALLIATIFS), 50% des frais de gestion financière déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.